

Comédien / comédienne

Filière : artistique

Domaine : art dramatique

Appellations voisines : artiste dramatique, acteur

Autres métiers du domaine : metteur en scène, dramaturge, marionnettiste, conteur, mime, imitateur...

Le comédien est un artiste interprète qui exécute devant/pour un public (ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique) une œuvre dramatique.

Dans le secteur du spectacle vivant, en qualité d'artiste interprète, le comédien exerce son activité principalement au sein d'entreprises de création, de production ou de diffusion. Il joue le plus souvent sur des plateaux de théâtre, mais également dans d'autres lieux (espace public, lieux patrimoniaux, bibliothèques...).

Contexte d'exercice du métier et conditions d'emploi

- Contexte et environnement professionnel du métier
- Conditions d'emploi

Mission, activités et compétences professionnelles

- Mission
- Fonctions, activités et compétences



Contexte d'exercice du métier et conditions d'emploi

Contexte et environnement professionnel du métier

Interprète de rôles, le comédien inscrit son activité devant ou pour un public, dans des configurations variées : les représentations scéniques, les tournées, les tournages ou les enregistrements.

Dans le secteur du spectacle vivant, le comédien exerce son activité principalement au sein d'entreprises de création, de production ou de diffusion publiques ou privées, subventionnées ou non, qu'il s'agisse de théâtres dramatiques, de productions pluridisciplinaires (faisant intervenir notamment des musiciens, des danseurs, parfois des plasticiens), de théâtre de rue, de performances scéniques incluant l'apport de nouvelles technologies, et parfois sous forme d'adresses particulières (théâtre en appartement, spectacle jeune public, public empêché, lieux patrimoniaux, bibliothèques...).

Dans le secteur de l'audiovisuel, son activité se décline principalement sous la forme de rôles au cinéma, à la télévision ou à la radio et d'activités de doublage et de postsynchronisation. Elle s'exerce également dans les secteurs de la publicité et des multimédias :

- interprétation dans des films de long ou court métrage (cinéma) ;
- interprétation dans des téléfilms de long ou court métrage (télédiffusion) ;
- voix et/ou doublage pour des films d'animation, de fiction, des documentaires, de long ou court métrage (télédiffusion et cinéma) ;
- quelques rôles d'interprétation de fictions à la radio (radiodiffusion).

Le secteur de la publicité offre les mêmes rôles d'interprétation, de figuration et de voix/doublage.

Chaque spectacle nécessite un travail particulier. L'apprentissage du texte, les répétitions, les représentations, les tournées, les tournages ou les enregistrements constituent le quotidien du comédien. Son calendrier est rythmé par des périodes de travail intense, qui ne laissent guère de place à la routine.

Le comédien possède aussi une grande culture artistique : courants, contextes historiques, sociaux et culturels... Il connaît l'organisation d'un spectacle et les contraintes techniques des lieux dans lesquels il se produit. Il définit parfois ses propres besoins en matériel (son, lumière, costume...).

Le comédien, dans le déroulement de sa carrière, est susceptible d'être amené à s'orienter vers d'autres fonctions ou métiers. De par son expérience, ou avec une formation complémentaire, il pourra ainsi exercer d'autres métiers dans le domaine de l'art dramatique : metteur en scène, collaborateur artistique, auteur, traducteur, adaptateur...

En lien avec son activité artistique, le comédien est éventuellement amené à intervenir en milieu scolaire ou dans toutes autres actions relevant de la sensibilisation des publics.

Avec une formation spécifique, il peut également exercer :

- dans le secteur de l'action et de la médiation culturelles : concepteur et opérateur d'actions de sensibilisation au théâtre, responsable de l'action culturelle d'une structure ou d'une collectivité...
- dans les secteurs de la transmission : enseignement, conduite d'ateliers, de stages...
- dans les secteurs de la création, de la diffusion : conduite de projets, encadrement d'équipes, direction de structures artistiques, culturelles...
- dans le secteur technique et technico-artistique : scénographie, lumière, son, décor, régie.

Le comédien est conduit à se déplacer sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger, afin de répéter, de se produire et de rencontrer ses partenaires professionnels (entreprises du spectacle, agents...).

Le rythme des activités du comédien est lié à l'activité de la ou des entreprises dans lesquelles il travaille : répétitions, représentations, tournées...

Conditions d'exercice de l'emploi

Le comédien exerce en tant que salarié. La majorité est embauchée sous contrat à durée déterminée dit d'usage¹ mais certains employeurs proposent des contrats à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD).

Le comédien est recruté par casting ou audition, ou sollicité par un metteur en scène ou un réalisateur. L'activité irrégulière, le travail en soirée et le week-end sont fréquents et liés à la programmation des spectacles.

L'emploi de comédien dans l'entreprise est régi par des normes légales, réglementaires et conventionnelles, mais aussi par des modalités pratiques d'exécution du contrat de travail (déplacements, répétitions...).

Les employeurs des comédiens sont notamment :

- les compagnies dramatiques ;
- les centres dramatiques nationaux (CDN) ;
- les structures pluridisciplinaires de production-diffusion, disposant ou non d'un lieu fixe (les scènes nationales, les théâtres de ville, ou autres scènes conventionnées, les festivals, les théâtres privés, les entrepreneurs de tournées ;
- les sociétés de production audiovisuelle ou cinématographique ;
- des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant et qui relèvent alors du champ d'application du Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) : parcs de loisirs, cafés, hôtels, restaurants, bibliothèques, particuliers, collectivités locales...

¹ Article D1242-1 du Code du travail

Missions, activités et compétences professionnelles

Mission

Le comédien est un artiste interprète qui exécute devant ou pour un public (ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique) une œuvre dramatique.

Sous la direction d'un metteur en scène ou d'un réalisateur, il incarne un personnage, communique des émotions, fait vivre un texte... Il consacre de longues heures à la mémorisation de dialogues, aux répétitions, au jeu... Premier ou second rôle, il utilise différentes techniques (vocales, gestuelles, corporelles et respiratoires) pour donner vie à son personnage et captiver son auditoire.

Fonctions, activités et compétences

Fonction 1 : Exercer son art d'interprète

- Activités :
- Analyser les textes
 - Prendre une part active à l'interprétation des œuvres et à l'élaboration des créations
 - Jouer

Fonction 2 : Développer et élargir ses capacités artistiques

- Activités :
- Posséder et développer des capacités corporelles
 - Posséder et développer des capacités vocales
 - Mémoriser
 - Etendre son registre de jeu
 - Elargir sa culture artistique

Fonction 3 : Construire son parcours professionnel

- Activités :
- Savoir se situer professionnellement
 - Entretenir sa connaissance de l'environnement socioprofessionnel de son métier
 - Développer et élargir ses relations professionnelles
 - Participer le cas échéant à la promotion de son art

Fonction 4 : Elargir et valoriser son champ de compétences professionnelles

- Activités :
- Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions dans son domaine artistique
 - Se former et/ou s'exercer à des fonctions de formation et de médiation
 - Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions en rapport avec le secteur artistique et culturel

Fonction : Exercer son art d'interprète : élargir le champ de l'imaginaire

Activités	Compétences
Analyser les textes	<ul style="list-style-type: none">- savoir lire, comprendre, analyser des textes- maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie- développer le lien entre le texte et l'imaginaire
Prendre une part active à l'interprétation des œuvres et à l'élaboration des créations	<ul style="list-style-type: none">- apprendre un rôle- mener des recherches personnelles- participer à des recherches collectives et des répétitions, (conduites le plus souvent par un metteur en scène ou un réalisateur)- inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique et dans le contexte de la représentation- adapter sa prestation à des modifications éventuelles, notamment en période de tournée ou de reprise d'un spectacle
Jouer	<ul style="list-style-type: none">- mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public)- savoir conjuguer présence et engagement, initiative et disponibilité- s'approprier tout espace de jeu, s'y adapter- assurer au cours des représentations une prestation scénique à la fois individuelle et reliée au collectif de jeu

Fonction : Développer et élargir ses capacités artistiques

Activités	Compétences
Posséder et développer des capacités corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - disposer de connaissances anatomiques et physiologiques élémentaires - maîtriser l'articulation corps / mouvement / espace - avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel
Posséder et développer des capacités vocales	<ul style="list-style-type: none"> - disposer des connaissances physiologiques, musicales et acoustiques élémentaires - maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) - maîtriser les techniques de diction (vers et prose)
Mémoriser	<ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les techniques de concentration - disposer de capacités de mémorisation et les entretenir
Etendre son registre de jeu	<p><u>a) dans sa discipline :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser et développer ses capacités à servir la diversité du répertoire (styles, modes de jeu et esthétiques) - appréhender et s'approprier l'ensemble des éléments techniques, y compris ceux des nouvelles technologies - prendre appui, si besoin est, sur la pratique d'arts voisins (théâtre gestuel, masque, marionnettes, clown, conte...) - maîtriser une langue étrangère pour aborder des répertoires variés <p><u>b) dans d'autres domaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler en équipe sur des projets associant plusieurs domaines artistiques - s'initier à d'autres arts, par exemple la musique (instruments, voix) et la danse
Élargir sa culture artistique	<ul style="list-style-type: none"> - disposer de connaissances relatives à sa discipline ainsi qu'à l'ensemble des arts - se tenir informé de leur actualité et de leurs évolutions - entretenir sa culture générale

Fonction : Construire son parcours artistique

Activités	Compétences
Savoir se situer professionnellement	- apprécier les compétences possédées, chercher à les maintenir et à les développer, y compris les compétences transversales et les savoirs généraux
Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel de son métier	- connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et de l'audiovisuel, et leurs évolutions dans l'histoire - connaître et appliquer les dispositions réglementaires en vigueur, les usages relatifs au cadre d'emploi et à l'activité économique, les dispositions relatives à la prévention des risques - connaître la structuration économique du secteur - se tenir au courant de l'actualité professionnelle
Développer et élargir ses relations professionnelles	- entretenir et développer ses réseaux personnels et professionnels, notamment en développant des relations durables - être en mesure de développer des stratégies de recherche d'emploi (ex : auditions, castings) - s'attacher éventuellement les services d'un agent artistique - maîtriser une langue étrangère - lire la presse professionnelle et les publications professionnelles
Participer le cas échéant à la promotion de son art	- s'adresser à un public et dialoguer avec lui sur un spectacle dans le cadre de son travail - faire partager les éléments fondamentaux de sa pratique

Fonction : Elargir et valoriser son champ de compétences professionnelles

Activités	Compétences
Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions dans son domaine artistique	- assurer le cas échéant des fonctions de metteur en scène, d'assistant, de metteur en scène, de dramaturge, d'auteur, d'adaptateur...
Se former et/ou s'exercer à des fonctions de formation et de médiation	- aborder des activités de formation et d'enseignement - aborder des activités de médiation culturelle (sensibilisation, animation...)
Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions en rapport avec le secteur artistique et culturel	- aborder des activités <ul style="list-style-type: none"> • d'encadrement • de conduite de projet • de direction d'équipe et de structure • de régie technique